



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 119056

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin (Marne) attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les aménagements prévus par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (promulguée en 2005) concernant les enfants intellectuellement précoces (EIT). En l'absence d'un dispositif adapté, un tiers de ces enfants se retrouve en difficulté scolaire au cours de son cursus. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser quels sont les aménagements retenus pour favoriser pleinement l'épanouissement de l'enfant intellectuellement précoce ainsi que leur mode de fonctionnement et parallèlement quels sont les moyens mis en oeuvre pour éviter ces échecs scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119056

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1696